

Jean Bourgeon

Un village au Pays Nantais

Treillières

Première partie : Des origines à la Révolution

Chapitre 5 : Une société en transformation

Du sillon au château

Posséder la terre

Une terre convoitée

Les ambitions sociales

Sous l'Ancien Régime, la répartition des individus entre trois *Ordres* (clergé, noblesse, tiers-état) a un caractère institutionnel. Mais cette ordonnance classique ne peut résister longtemps aux transformations économiques. Aux 17^e et 18^e siècles, une mue s'opère qui s'achèvera à la Révolution. Un nouvel ordre social se dégage, bâti sur des critères nouveaux.

Comment s'organise la société de Treillières en cette époque de mutation ?

Quels groupes sociaux la composent ? Comment se répartissent l'argent, la terre, le pouvoir ? Comment chacun se situe-t-il sur l'échelle sociale ?

Quels liens se tissent entre individus, entre groupes ?

DU SILLON AU CHATEAU

Une première idée de la société que nous essayons de reconstituer nous est fournie par les documents fiscaux et les registres de l'Etat Civil.

Payer l'impôt

Malgré le nombre important d'impôts que connut l'Ancien Régime, peu de listes des imposés (les *rôles*) nous sont parvenues. Nous avons retrouvé des *rôles de Fouages, Vingtième, Capitation*, pour certaines années ; mais si l'on veut dresser un tableau précis de la société il faut utiliser le même repère sur une longue période. Seuls parmi les rôles retrouvés, ceux de la Capitation de 1718, 1741, 1788, permettent d'esquisser le paysage social de Treillières et ses transformations au 18^e siècle.

La Bretagne s'était abonnée à la Capitation pour une somme d'argent répartie ensuite entre les paroisses de la province. Chaque Général de paroisse recevait le mandement des Etats de Bretagne lui assignant la levée d'une somme déterminée. Au niveau paroissial la répartition de l'impôt était généralement honnête puisque effectuée par les villageois eux-mêmes. L'opinion populaire tenait lieu alors du plus efficace des contrôles, chaque habitant passant sa vie à épier le voisin dont il connaissait bien les ressources. Et puis une requête était toujours possible.

On peut donc estimer que notre source d'information est relativement fiable, sauf en ce qui concerne les dégrevés : villageois ayant accepté des fonctions d'intérêt public ou bourgeois aux revenus difficilement appréciables.

La rigueur des temps

De 1718 à 1788 le nombre des imposés à la Capitation décroît :

Année	Imposés	Montant de l'impôt
1718	349	866 livres
1741	304	1 149 livres
1788	292	1 012 livres

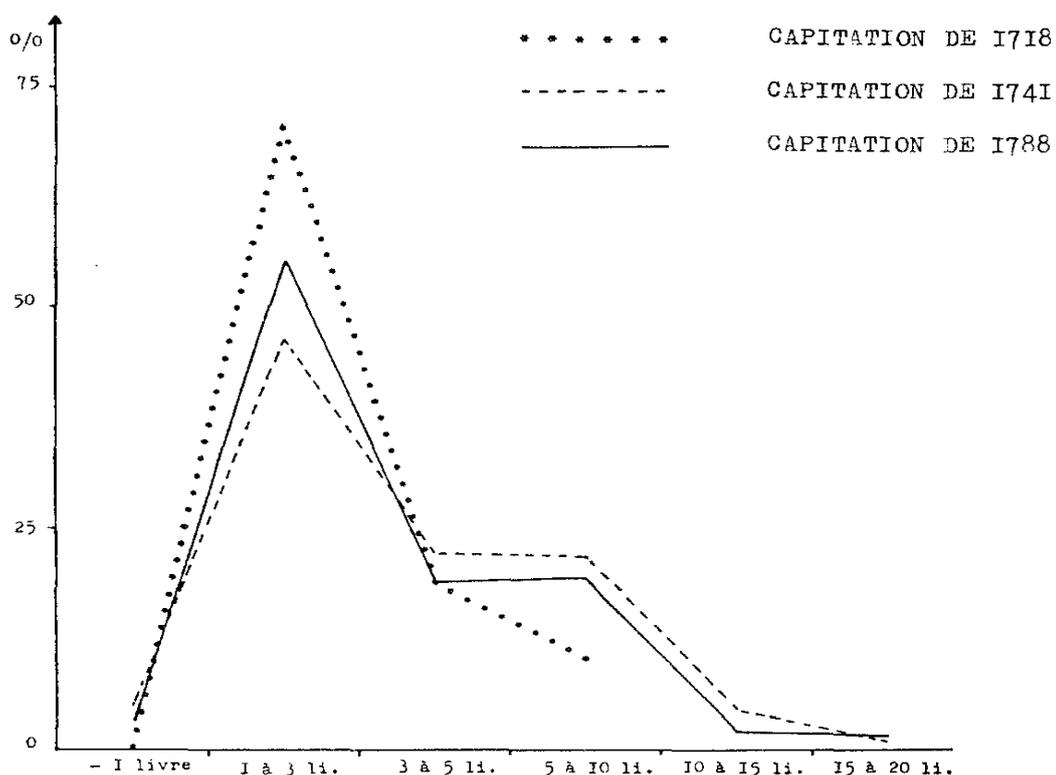
Aucun phénomène démographique ne peut expliquer cette diminution entre 1718 et 1741. Cette période se caractérise même par un essor de la population ; la crise viendra à partir de 1742 et surtout dans les années 1780. Force est de constater que c'est l'augmentation des exemptés pour cause de pauvreté qui provoque la diminution des imposés. Les pauvres n'étant pas cités, et ne disposant pas de liste exhaustive des habitants de Treillières à cette

époque, il nous est impossible de savoir combien de personnes échappaient à la Capitation. Observons cependant que leur nombre augmente, témoignant ainsi de la rigueur des temps.

Cette rigueur se manifeste également dans l'évolution du poids de la Capitation. La somme prélevée croît peu et même diminue en 1788. Comme la somme versée au Roi par les Etats de Bretagne progresse régulièrement tout au long du 18^e siècle, l'allègement de la ponction treilliéraine ne peut s'expliquer que par la mansuétude des commissaires bretons émus par la détérioration du niveau de vie de nos villageois.

L'appauvrissement de la société de Treillières tout au long du 18^e siècle tient à la conjoncture économique. Notre premier repère, la Capitation de 1718, correspond à un léger mieux dans les campagnes. Après la grande crise (1690-1714), une série de bonnes récoltes, associée à un allègement des fermages, permet une amélioration du sort des ruraux.

De 1727 à 1765 se succèdent de bonnes récoltes, juste interrompues par la crise de 1738-1741. Notre deuxième repère arrive en fin de crise. Avec l'année 1766 commence une époque néfaste, qui durera jusqu'en 1789, ponctuée d'années très mauvaises : 1768-1772, 1780, 1785, 1788, 1789. Or, pendant la deuxième partie du siècle, le loyer de la terre double ou triple, encouragé par les bonnes performances de la période 1727-1765, alors que les rentrées d'argent sont de plus en plus difficiles pour les villageois. Il n'en faut pas plus pour précipiter dans la misère nombre de paysans à la situation précaire.



Evolution du nombre des capités par catégories d'imposition

La rigueur des temps est-elle également ressentie à tous les échelons de la hiérarchie sociale, ou ne touche-t-elle que les plus humbles ?

La courbe des catégories d'imposition de 1718 révèle une population peu différenciée : 70,5 % des cotes sont comprises entre 1 et 3 livres, et les impositions les plus élevées ne dépassent pas 10 livres. L'homogénéité du groupe paraîtrait encore plus grande si l'on arrivait à rassembler les cotisants dans leurs solidarités familiales. Ainsi les métayers de

la Houssais ont trois cotes d'imposition: Mathieu Bernard, le père, paie 4 livres ; Mathieu, le fils, paie 1 livre 10 sols ; Christophe, l'autre fils, paie également, 1 livre 10. Nous avons là trois imposés vivant sous le même toit et liés par des intérêts proches sinon identiques. Ce phénomène se retrouve une vingtaine de fois.

La courbe des catégories d'imposition de 1741 s'élève moins haut que la précédente, descend par paliers et s'en va plus loin à droite vers les cotes importantes. Riches et pauvres sont plus nombreux. La rigueur du moment engendre pauvreté et inégalités sociales.

En 1788, les inégalités sociales demeurent, mais la crise touche (presque) tout le monde. Les cotes basses (- 3 li.) redeviennent largement majoritaires alors que le nombre des pauvres augmente. Certains villageois quittent les cotes intermédiaires de la modestie ou de l'aisance pour retomber dans la médiocrité. Quand on ne régresse pas, au mieux on stagne.

Ainsi de 1718 à 1788, du fait de crises périodiques, les Treilliérains ont vu leurs conditions de vie se dégrader et leur groupe social se différencier. Mais toutes les catégories sociales sont-elles également atteintes ?

Dominants et dominés

Pour déterminer les catégories socioprofessionnelles de Treillières, nous avons eu recours aux registres paroissiaux. Au 18^e siècle, la population se répartit ainsi, selon la qualité du chef de famille :

Noblesse et clergé	1.5 %
Bourgeoisie	1.5 %
Artisans	9 %
Domesticité	17 %
Paysans	71%

Les paysans forment une majorité imposante. Si on leur ajoute les domestiques (essentiellement des valets et servantes de ferme occupés à des travaux agricoles) et les artisans, la partie «*vile et mécanique*» du Tiers Etat rassemble 97 % de la population. C'est la catégorie des dominés. Les dominants se font rares les clercs sont 2 ou 3 selon les moments ; les nobles ne résident que temporairement préférant leurs hôtels urbains à leurs châteaux campagnards ; la bourgeoisie se réduit à 6 ou 7 familles qui hésitent entre Nantes et Treillières.

Comment la richesse produite par la masse des dominés est-elle répartie entre les diverses catégories ?

Dans le tableau ci-dessous nous avons distribué les membres de chaque catégorie socioprofessionnelle selon leur cote d'imposition à la Capitation. Le clergé, exempté, et la noblesse, capitée à part, ne figurent pas sur notre tableau alors que nous avons créé une catégorie «laboureurs veuves» pour attirer l'attention sur le sort de ces dernières.

	Bourgeois			Artisans		Domesticité			Laboureurs							
									Hommes			Femmes				
	1718	1741	1788	1718	1741	1788	1718	1741	1788	1718	1741	1788	1718	1741	1788	
- 1 Li.							2				1	12	4		3	6
1 à 3 Li	1			13	6	9	73	47	53	129	76	82	29	11	17	
3 à 5 Li				4	8	2				57	52	45	4	7	8	
5 à 10 Li	5			2	2	3				25	54	39	3	9	14	
10 à 15 L					3						10	5		1	1	
15 à 20 L						1					3	3				
TTOTAL	6			19	19	15	75	47	53	212	207	178	36	31	46	

Répartition des imposés à la Capitation par catégories Socio- professionnelles

Les bourgeois n'apparaissent sur le tableau qu'en 1718. Ont-ils disparu de Treillières par la suite ? Non bien sûr ; mais en 1718 ils font valoir leurs terres sur la base de baux à mi-fruit et à ce titre ils se partagent la Capitation avec leurs fermiers. En 1741 et 1788, les baux ont changé et l'impôt est à la charge exclusive de l'exploitant. Les bourgeois échappent alors à nos investigations. Observons qu'en 1718 ils se situent dans la catégorie d'imposition la plus élevée, à l'exception de la belle-mère du Sieur Cherbonneau qui réside chez son gendre et cotise à 2 livres.

Le nombre des artisans imposés est relativement stable. Cependant si nous comparons la liste des artisans établie à partir des registres paroissiaux avec les rôles de la Capitation, nous constatons qu'une quinzaine d'entre eux sont exemptés d'impôt pour pauvreté. Le groupe apparaît alors marqué par la médiocrité et l'inégalité. Ses membres se répartissent sur tous les degrés de la fortune à l'infortune, avec une prédilection pour cette dernière, depuis les riches meuniers et maîtres de Poste taxés à plus de 10 livres, jusqu'aux misérables tisserands.

Le groupe des laboureurs étant le plus nombreux correspond à la situation et à l'évolution décrites plus haut pour l'ensemble de la société treilliéraine : homogénéité en 1718, puis différenciation dans un mouvement général d'appauvrissement. Les veuves chefs d'exploitation constituent un groupe important soumis aux mêmes tendances que le groupe des laboureurs. Cependant leur condition féminine les infériorise dans une société dominée par les hommes ; jamais une veuve, même riche, n'accédera aux organes du pouvoir paroissial.

Valets et servantes

Dans la diversité des groupes sociaux treilliérains il existe une catégorie très particulière, apparemment homogène, mais anonyme : la domesticité.

Les archives sont généralement très discrètes à son sujet ; jamais les documents fiscaux ne citent le nom des domestiques, on se contente d'indiquer «valet» «servante» «domestique». Alors... qui sont-ils ?

Ils constituent un groupe important et apparemment homogène. Cependant l'évolution de leur nombre indique que, quelque soit l'utilité d'un valet ou d'une servante, son emploi est soumis à la conjoncture. En temps de crise on se sépare du compagnon de travail.

Répartition des domestiques selon la catégorie socioprofessionnelle de leurs employeurs

ANNEES	1718	1741	1788
Clergé	2	4	2
Bourgeoisie	4	1	4
Artisans	6	3	5
Laboureurs	57	37	27
Veuves	6	2	15
TOTAL	75	47	53

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres indiqués pour la bourgeoisie doivent être pris avec précaution car la domesticité bourgeoise, suivant ses maîtres dans leurs déplacements, est capitée tantôt à Nantes tantôt à Treillières.

La grande masse des domestiques se répartit entre les catégories laborieuses. Pour celles-ci, la présence d'un valet ou d'une servante à la maison peut être parfois l'indice d'une certaine aisance et de la place «honorable» que l'on occupe dans la société, mais c'est surtout une nécessité dictée par le travail. Cela est particulièrement sensible dans le cas des veuves. Le valet remplace, pour les gros travaux des champs, le disparu. Si toute veuve à la tête d'une grosse exploitation s'adjoint un domestique, il n'est pas rare de voir des femmes seules plus modestes s'assurer les services d'un valet. C'est le cas de quatre veuves taxées de 1 à 3 livres en 1788.

Les villageois les plus riches, ceux qui ont les exploitations les plus grandes, sont également mieux pourvus en domestiques. Les plus riches laboureurs, les gros meuniers, le maître de Poste qui est aussi cabaretier, en ont même deux.

La domesticité des plus favorisés (curé, bourgeois, riches villageois) est stable quelque soit la conjoncture, par contre la domesticité paysanne subit les conséquences de l'appauvrissement paysan. Personnages anonymes et muets, les domestiques sont des êtres soumis à leurs maîtres et aux caprices du temps : des dominés parmi les dominés.

Les domestiques des dominants, ceux des châteaux, forment un groupe à part. Leurs déplacements à la suite de leurs maîtres ne permettent pas de les cerner avec précision. Nous ne connaissons que ceux qui ont laissé une trace dans les registres paroissiaux.

Lorsque le seigneur de Gesvres est en son château, il a pour le servir deux ou trois «*serviteurs domestiques*» tant hommes que femmes, plus «*un maître cuisinier, un palefrenier, un cocher, un jardinier*». Issus pour la moitié d'entre eux de Treillières, et pour l'autre moitié de paroisses d'Anjou ou de Bretagne, ils sont d'origine paysanne, illettrés, et parfois très jeunes (15 ans, 17 ans...). Hormis un cocher, René Guillet, qui réussira une ascension sociale remarquable, ce sont des individus modestes à qui l'on confie peu de responsabilités. A quoi bon puisque leur seigneur et maître est là pour tout diriger !

Les autres nobles possédant château à Treillières semblent avoir un train plus modeste que le seigneur de Gesvres. Messire de Riquety et Madame, propriétaires de Champeaux à la fin du 17^e siècle, ont à leur service : Jacques Blot, mort à 17 ans en 1685 «*serviteur et laquais*»; Gabrielle Masure «*honneste fille et fille de chambre de Madame*» ; Julienne Rivière «*servante domestique*»... et peut être quelque autre. Les autres châteaux et manoirs tenus par des bourgeois semblent nettement moins bien équipés, si l'on peut se fier aux rôles de la Capitation.

Les domestiques au service de la noblesse avaient-ils une autre condition et considération que leurs collègues employés dans les fermes ? Sans doute. Leur emploi comportait des avantages : stabilité, sécurité de la nourriture, situation sanitaire supérieure à celle du milieu dont ils étaient issus, protection assurée dans les diverses circonstances de la vie. Bien sûr il y avait des contreparties : durée du travail pratiquement illimitée, liberté très

relative voir inexistante, autorité parfois abusive du maître, surtout vis à vis du personnel féminin ; mais ces inconvénients n'étaient pas réservés aux seuls domestiques des châteaux.

POSSEDER LA TERRE

Pour bien connaître une société rurale il faut se pencher vers la terre où plongent ses racines. Cette terre nourricière qui la possède, qui la convoite, qui l'acquiert ?

Il n'est pas aisé de répondre à ces questions. Pour le 18^e siècle nous n'avons ni cadastre, ni relevé précis. Il faut avoir recours à des documents fiscaux pour obtenir un reflet (parfois déformé par la fraude) de la répartition sociale de la propriété foncière. Or les impôts épargnent souvent clergé et noblesse. Nous avons quand même retenu comme «révélateur» de la propriété foncière, l'impôt sans doute le plus équitable qu'ait connu l'Ancien Régime : le Vingtième.

Etabli en 1749, il était prélevé sur les propriétaires selon les déclarations faites par chacun de la nature, l'étendue, la qualité, et le produit de ses biens fonds. Pour Treillières nous disposons *des rôles du Vingtième* pour les années 1788, 1789, 1790. Nous avons retenu, pour estimer la répartition sociale de la propriété, le *rôle* de 1789.

Les biens du clergé

Ils échappent au Vingtième, mais quelques documents permettent de les apprécier, en particulier l'inventaire effectué en 1789 par le curé Nerrière, et la vente des «biens du clergé» en 1791. Nous reviendrons sur le détail de cette propriété dans un autre chapitre. En résumant elle consiste en la cure et quelques terres (environ 1,6 ha) qui en dépendent ; la chapelle des Dons, la maison du chapelain attenante, et trois jardins. C'est une propriété bien modeste, sans rapport avec la place importante tenue par le clergé dans la société de Treillières.

Une noblesse omniprésente

Avec 647 livres d'imposition, la noblesse représente 40,5 % du montant du Vingtième et de la propriété foncière de Treillières. Le seigneur de Gesvres, Monsieur de Talhouët, possède à lui seul le quart de la paroisse (hormis les communs). Il paie pour cela 400 livres et 12 sols.

Monsieur du Buron, seigneur de Vigneux et successeur en son château de Madame de Sévigné, doit pour ses terres situées au nord-ouest de la paroisse (Launay), 100 livres.

Monsieur Charette de la Colinière, seigneur de Doulon, neveu et héritier en 1787 de Charette de la Gascherie seigneur de La Chapelle-sur-Erdre, cotise pour 60 livres qui viennent s'ajouter aux 252 livres dues au *rôle* de La Chapelle.

Les autres nobles possessionnés sur Treillières, et domiciliés sur les paroisses voisines, ont des contributions plus modestes : Monsieur de la Mulonnière 23 livres 14 sols ; Monsieur Beaudouin 14 livres 8 sols ; Demoiselle de la Poignardière 1 livre 15 sols.

Tous ces seigneurs, à la noblesse parfois de fraîche date, sont peu présents sur leurs terres treilliéraires. Peut-être, y font-ils quelques apparitions pour encaisser les fermages, bien que ce soit la tâche des régisseurs, mais ils ne sont pas d'ici. Monsieur de Talhouët lui-même, pourtant seigneur du lieu, ne s'occupe guère de la paroisse. Le plus souvent il réside à Nantes ou à Rennes. Le noble le plus présent à Treillières est Monsieur Du Noir, propriétaire de la Louinière, et imposé à ce titre pour 46 livres 16 sols.

Mais, qu'elle soit présente et active ou absentéiste, la noblesse est omniprésente aux villageois par l'ampleur de ses possessions et l'âpreté de ses régisseurs. Les châteaux et leurs propriétaires dominent le paysage social, même si les nobles sont «ailleurs», physiquement, mentalement, culturellement.

D'honorables propriétaires

Les ordres privilégiés, clergé, noblesse, laissent 59 % du sol aux roturiers. Nous avons divisé ceux-ci en deux catégories *bourgeois* et *villageois*.

Est considéré comme *bourgeois* le propriétaire roturier non cultivateur qui donne ses biens à bail. Dans les rôles il est qualifié de *Sieur* ou *Noble Homme*. La bourgeoisie ainsi définie ne possède que 16 % de la terre treilliéraine. Il lui est difficile de s'imposer entre une noblesse dense, âpre au gain, et une paysannerie qui a faim de terre. Qui sont-ils ces propriétaires bourgeois ?

Il s'agit de marchands, hommes de loi, notaires, chirurgiens... encore en activité ou vivant «noblement» des revenus de leurs biens. Quatre d'entre eux concentrent 68 % de la propriété bourgeoise à Treillières : Blond imposé à 65 livres ; Babin 60 livres ; Bernard 40 livres ; Bouchaud 7 livres.

«*Honorable Homme Jacques Blond*» ancien maître boulanger de Nantes possède à Treillières :

- 3 maisons situées au bourg
- la métairie du Bois-Guitton (19 ha)
- une borderie de 9 ha située au bourg
- une maison à usage rural avec 1,2 ha de terre située au Tertre. L'ensemble est estimé à 21 000 livres.

Monsieur Bernard est imposé à 40 livres pour son domaine de Fayau. Cet ancien «*préposé de l'Ecole Royale Militaire*» originaire du diocèse de Rouen, devient Treilliérain en épousant l'héritière de Fayau, Anne Cherbonneau. Résidant tantôt à Nantes tantôt à Treillières, il se mêle peu à la vie locale.

Plus modeste par le rang et la propriété (7 livres), mais plus présent à la population que les autres bourgeois, Honorable Homme Joseph Bouchaud, notaire et greffier des juridictions de Gesvres et annexes, est le maillon d'une étonnante lignée de notaires domiciliés au bourg de Treillières, dans la même maison, de 1550 à 1840.

A ces bourgeois, résidents permanents ou saisonniers de Treillières, s'ajoutent 13 autres propriétaires étrangers à la paroisse, et dont la cotisation moyenne s'élève à 6 livres. Autant que l'on puisse les identifier, il s'agit de bourgeois des paroisses voisines gens de loi ou de santé, et de quelques marchands et négociants nantais.

La pulvérisation du sol villageois

Ceux que l'on considère comme *villageois* possèdent 43 % des biens fonds. Cette proportion importante, comparée à ce que l'on trouve ailleurs, ne doit pas faire illusion sur la fortune des paysans car c'est à une pulvérisation du sol que nous avons affaire. Sur les 246 cotes villageoises relevées :

67	soit 27,2 %	sont inférieures à 1 livre
106	soit 43 %	vont de 1 à 3 livres
33	soit 13,4 %	vont de 3 à 5 livres
32	soit 13 %	vont de 5 à 10 livres
6	soit 2,4 %	vont de 10 à 15 livres
2	soit 0,8 %	sont supérieures à 15 livres

Ce morcellement de la propriété, corollaire de l'essor démographique du 18^e siècle, situe beaucoup de nos villageois au-dessous d'un minimum d'indépendance économique.

Ceux qui s'en sortent bien, voire très bien, sont les plus imposés : Vincent le maître de Poste (57 livres) ; Joseph Gourhand, charpentier de la Rinçais, qui en épousant l'année précédente la riche veuve de Maître Alexandre Renaud s'est trouvé à la tête d'une propriété imposée pour 15 livres.

Absents du rôle d'imposition, ceux qui ne possèdent rien représentent 45 à 47 % des villageois de Treillières ; chiffre impressionnant.

Entre les deux extrêmes s'étagent tous les degrés de la propriété : micro, mini, petits, moyens propriétaires. Ce sont souvent de modestes laboureurs accrochés à leurs parcelles, à une maison parfois. Cette propriété c'est pour eux les soumis, les dépendants, les gens du seigneur, du bourgeois, du riche villageois qui les emploient, l'accès à certains avantages (droit de pâture pour leurs bestiaux dans les landes et communs du village), l'accès à la reconnaissance dans la communauté villageoise.

Si propriété et aisance vont souvent de pair, il serait hasardeux d'établir une hiérarchie à l'intérieur du groupe villageois sur le seul critère de la propriété. La comparaison du *rôle du Vingtième* de 1789 avec le *rôle de la Capitation* de 1788 révèle qu'il y a des villageois pauvres dotés de quelques lopins de terre, et des villageois lourdement capités ne possédant rien. Ces derniers sont des laboureurs tenant de grandes exploitations en fermage ; on ne peut les classer parmi les pauvres. Pour établir une hiérarchie sociale précise du groupe villageois, il nous faudra, après l'étude des documents fiscaux, prendre en compte le type et la taille des exploitations agricoles, mesurer l'influence des diverses catégories paysannes. C'est ce que nous ferons dans un prochain chapitre.

La propriété villageoise que nous avons vue inégalement répartie et très morcelée est, dans 69,3 % des cas, le fait de Treilliérains et dans les autres cas (30,7 %) le fait d'habitants des paroisses limitrophes.

C'est une touche particulière dans un paysage foncier dominé par l'émiettement de la propriété villageoise et la massivité des grands domaines nobles. Paysage où quelques buttes témoins apparaissent : possessions bourgeoises, peu nombreuses certes mais solides, sources de revenus et de considération ; biens lentement accumulés d'une aristocratie villageoise active, représentée par Vincent le maître de Poste.

UNE TERRE CONVOITEE

Nous avons figé le paysage foncier de Treillières en 1789 ; mais il est changeant. La terre est convoitée, les échanges sont nombreux. Qui achète ? Qui vend ? Pourquoi ? Y a-t-il des groupes sociaux vainqueurs et d'autres perdants dans la course à la terre ? Répondre à ces questions permet de mieux comprendre la société rurale et la mentalité de ses acteurs.

Pour y parvenir, nous avons relevé les mutations de biens telles qu'elles ont été enregistrées par le Contrôle des Actes du Bureau de Nantes pendant les quinze années qui précèdent 1789.

Ces mutations consistent essentiellement en ventes et successions collatérales. Si le nom, la qualité, la profession, le domicile, du vendeur sont précisés, l'acheteur n'est que nommé à nous de le reconnaître à partir de nos sources habituelles. Des biens échangés nous avons le prix et une description des plus sommaires «*héritages*» ou «*biens situés à*» ; Informations rares et précieuses

Sur 208 transactions concernant des terres situées à Treillières :

- 187 ont lieu entre villageois
- 16 ont lieu entre villageois et bourgeois ou nobles
- 3 ont lieu entre bourgeois
- 2 ont lieu entre bourgeois et nobles

«A fait émotion de terre... »

L'importance numérique des transactions entre villageois manifeste la passion pour la terre des petites gens dont c'était souvent l'unique ressource. Nous avons déjà signalé que l'accès à la propriété octroie certains droits économiques et la reconnaissance communautaire. Aussi l'installation du nouveau propriétaire s'accompagne-t-elle d'un cérémonial, modeste certes, mais auquel plus d'un humble villageois dut être sensible. Voici comment, le 22 mai 1748, Jean Gergaud laboureur demeurant à la Ménardais fut mis en possession de ses acquêts par le notaire Bouchaud

«... transporté au village de la Ménardais dans une maison dont la moitié dépend du dit acquêt... et ayant librement entré en icelle le dit Gergaud en a ouvert et fermé les portes et fenêtres fait feu et fumée, bu et mangé et ensuite transportés sur les jardins, prés, terres labourables et non labourables dépendents d'iceluy acquêt, sur chacun et desquels endroits le dit Gergaud a fait émotion de terre, arraché herbe, coupé bois, circuit et environné chacun des dits quantons et fait tous autres actes requis et nécessaires pour bonne et valable possession.. »..

Emotion de terre... et de l'âme ?

Transactions entre villageois

	Treilliérais vend à Treilliérais	Treilliérais vend à allogènes	Allogènes vend à Treilliérais	Allogènes vend à allogènes	Total
Montant des transactions	24 858 livres	7 143 livres	24 119 livres	6 743 livres	62 863 livres
Nombre des transactions	96	24	55	12	187
Prix moyen d'une transaction	259 livres	297 livres	438 livres	561 livres	336 livres

Dans ce tableau des transactions réalisées entre villageois, nous avons différencié les Treilliérais et les villageois des paroisses voisines les *allogènes*.

On ne s'étonnera pas de constater que les transactions les plus nombreuses ont lieu entre Treilliérains. Mais dans le quart des cas elles sont subies (successions) et non provoquées. Les prix moyens sont très modestes, à l'image des lopins échangés. Sur les trois mutations dépassant 1 000 livres, deux sont des successions de laboureurs aisés, et une seule le résultat d'une vente provoquée. Entre villageois de Treillières on s'échange des terres situées sur la paroisse ; terres qui ne sont pas objet de spéculation. On hérite, on partage, on accède à la propriété, au mieux on essaie d'agrandir son exploitation, pour vivre.

Dans le contrôle de la terre paroissiale, nos villageois indigènes prennent le dessus sur leurs collègues des paroisses voisines. Ils sont plus nombreux à acheter des terres, et pour une somme plus importante, qu'à en vendre. Si les terres qu'ils vendent sont, dans un cas sur trois, situées sur les paroisses limitrophes, celles qu'ils achètent sont à Treillières. L'aspect pratique l'emporte sur le spéculatif ; on se débarrasse des parcelles éloignées de l'exploitation pour se réapproprier la terre proche.

Les villageois de Treillières les plus actifs dans l'achat de terres sont aussi les plus imposés. Il s'agit de : Vincent père et fils (Jean et Alexandre) acquéreurs de 2 406 livres de biens en 7 opérations ; Pierre Bizeul 2 395 livres en 5 opérations ; Pierre Briand 2 074 livres en 3 opérations ; Jean Desmortiers, Mathurin Thomaré...

Si la soif de terre est évidente, si la reconquête du sol natal est en bonne voie, n'oublions pas qu'en 1789, 30,7 % de la propriété villageoise sera encore aux mains des villageois allogènes. Quand ceux-ci s'échangent des biens situés à Treillières, cherchent-ils à agrandir une exploitation traversée par la frontière paroissiale, ou essaient-ils de se constituer une rente foncière valorisée par le travail de fermiers treilliérains ? Le manque d'information les concernant ne nous permet pas de répondre.

La petite bourgeoisie menaçante

Dans leur lutte pour l'appropriation du sol, les villageois de Treillières rencontrent un adversaire plus menaçant que les laboureurs des environs : les classes sociales favorisées, bourgeoisie et noblesse. Ils leur cèdent pour 6 294 livres de biens, alors qu'ils n'en reprennent que 1 760 livres.

Au rang des plus actifs acheteurs, le notaire local Alexandre Renaud à la petite bourgeoisie de fraîche date (il est fils de paysan). En 6 fois il acquiert pour 3 740 livres de biens à des laboureurs de Treillières ou de La Chapelle-sur-Erdre. Parmi les autres principaux acquéreurs de terres paysannes nous trouvons le seigneur de la Louinière, Du Noir, qui agrandit son domaine à raison de 906 livres, et les filles d'un chirurgien de Nantes (1 692 li.). Le seul villageois à s'agrandir notablement aux dépens de la bourgeoisie est Pierre Bizeul acquéreur de Jacques Blond pour 1 500 livres.

Si les villageois rencontrent des déboires face à la bourgeoisie, ils essaient d'oublier leur amertume en se livrant entre eux à de multiples transactions, se donnant l'illusion de la propriété et de l'agrandissement au détriment des villageois des paroisses voisines. La diffusion de la micro-propriété paysanne est ainsi un élément d'atténuation des tensions sociales.

Un placement spéculatif

Dans un cadre aussi restreint que Treillières et sur une période aussi courte, il ne faut pas s'attendre à de nombreuses transactions d'importance entre classes sociales favorisées.

Les trois transactions réalisées entre bourgeois s'élèvent à 15 860 livres. Il s'agit dans un cas d'une Demoiselle Cherbonneau cédant à sa sœur sa part dans la propriété de Fayau, et dans les deux autres cas d'acquisitions de biens faites par des bourgeois déjà possessionnés à

Treillières. Trois mutations seulement mais qui équivalent au quart des 187 mutations entre villageois.

A la différence quantitative s'en ajoute une autre qualitative. Les paysans achètent pour subvenir à leurs besoins ; les bourgeois et les nobles essentiellement pour des raisons spéculatives. La dernière moitié du 18^e siècle est marquée par une hausse du prix des fermages, donc une hausse de la rente foncière, qui rendent la terre très attractive pour les capitaux à la recherche d'un bon placement et peu tentés par les spéculations lointaines.

A Treillières, au jeu de la spéculation foncière, les vainqueurs sont les nobles. En 1786, Charette de la Gascherie achète pour 9 120 livres de terres treilliéraires à un bourgeois de Vigneux, et en 1788 Julien Antoine Le Lardic de la Ganry rajoute à ses possessions de La Chapelle-sur-Erdre la propriété de Fayau, acquise 29 700 li. à Demoiselle Anne Cherbonneau. La bourgeoisie perd ainsi pour 38 820 livres de biens, victime d'une noblesse riche, bien possessionnée, et soucieuse de rentabilité foncière. Mais qu'elle patiente ! L'épisode révolutionnaire lui donnera l'occasion de la revanche.

La transaction la plus importante se déroule en février 1784 entre Messire Sébastien de Rosmadec vendeur, et Messire Talhouët de Bonamour acquéreur de la terre et seigneurie de Gesvres. Malheureusement aucune estimation des biens ne nous est donnée.

Le quart de la paroisse, et tous les droits y attachés, changeant de mains, ne peut laisser personne indifférent ; mais aux yeux des paysans cet énorme marchandage entre des seigneurs lointains et méconnus eut-il autant d'importance que leurs petites transactions modifiant, parfois profondément, leur existence ?

LES AMBITIONS SOCIALES

Jusqu'ici, nous avons différencié les groupes sociaux sur des critères essentiellement socio-économiques. Un groupe se définit aussi par l'idée qu'il se fait de lui-même, par la place qu'il s'attribue sur l'échelle sociale. Ce sont là des éléments difficilement appréciables pour l'historien à court de témoignages écrits (livre de raison, correspondance...). La seule approche réside alors dans la détermination des cercles d'alliances et de relations établis par les membres des divers groupes sociaux, lors des moments importants de la vie : mariage, baptême, sépulture. Dis-moi qui tu fréquentes...

Pour la période 1700-1789, nous avons relevé les noms des personnes sollicitées pour être *parrains-marraines* aux baptêmes, et *témoins* ou *présents* aux mariages. Très vite il est apparu que la masse paysanne ne faisait guère alliance hors de sa catégorie. Nous aurions pu rechercher si ses relations internes étaient plutôt familiales, de voisinage ou hiérarchiques (paysans riches entre eux...). La tâche eut été immense et n'aurait sans doute guère modifié les constatations faites à propos des unions matrimoniales. Aussi avons-nous préféré concentrer notre attention sur les groupes favorisés (noblesse, bourgeoisie, riches villageois). Alors que la masse villageoise paraît relativement figée, ces catégories sociales sont traversées de mouvements divers (ascension ou régression sociales), et les ambitions s'y manifestent dans le choix des relations sociales.

Des bourgeois-gentilshommes

A Treillières, malgré sa faiblesse numérique, la bourgeoisie, groupe intermédiaire par excellence, semble être le principal carrefour relationnel. C'est donc là que nous établirons notre poste d'observation, passant en revue les différentes familles bourgeoises installées sur la paroisse au 18^e siècle.

La famille Jacob

Né vers 1679 en la paroisse Sainte-Croix de Nantes, Maître François Jacob acquiert vers 1700 plusieurs biens situés au bourg de Treillières. Il appartient alors à cette moyenne bourgeoisie nantaise dont les fils se partagent entre le négoce et les offices de judicature.

François Jacob est «*greffier criminel du siège présidial de Nantes*» lorsqu'il épouse en l'église de Treillières, le 25 mars 1704, Damoysselle Thérèse Leroux fille de M^e René Leroux, procureur fiscal de Treillières. Il fait ainsi alliance avec une très ancienne famille petite bourgeoise cumulant depuis un siècle, sinon plus, les charges de notaires et d'officiers seigneuriaux (procureur, greffier, sénéchal) sur la paroisse. Outre la parenté directe, sont présents au mariage : M^e Charles Nicollon «*procureur au Présidial de Nantes et ancien sous-maire de la dite ville*», supérieur hiérarchique de Jacob ; M^e Pierre Richard marchand demeurant à Nantes, beau-frère de la mariée et de M^e Nicollon. Il ne serait pas étonnant que M^e Richard soit pour quelque chose dans ce mariage unissant anciens et nouveaux Treilliérains, officiers du Présidial et officiers seigneuriaux.

En 1705, à la mort de son beau-père, François Jacob reprend l'office de «*procureur fiscal de la paroisse de Treillières*» qu'il ne tarde pas à cumuler avec d'autres offices : «*seneschal (juge) de Vigneux*» en 1711 ; sénéchal de Casson en 1713. Il s'agit encore d'offices seigneuriaux bien modestes. Mais en 1718 il devient «*avocat à la Cour*». Cette réussite professionnelle entraîne des modifications honorifiques. En 1704 il n'est que «*Maître*» François Jacob. En 1707, il signe «*M^e François Jacob Sieur du Tertre*». Parfois il se fait appeler «*Monsieur Du tertre*» ou «*Dutertre Jacob*», prenant ainsi pour patronyme la terre de Treillières dont il est propriétaire. Enfin, en 1718, il affiche «*Noble Homme François Jacob Sieur Du Tertre avocat à la Cour*». Cela ne signifie pas qu'il soit devenu noble ; depuis la fin du Moyen-âge l'inflation des titres a relégué le « noble homme » aux riches bourgeois, la noblesse se prévalant au moins du titre « d'écuyer ». Mais le Noble Homme couronne une réussite sociale certaine et ambitionnée de longue date.

Nous avons constaté lors de notre étude, que le choix des parrains et marraines semblait respecter une règle non codifiée. Au premier enfant, on choisit des personnes d'un rang social supérieur au sien. Au deuxième enfant on revient à son niveau, puis à chaque enfant suivant on sollicite des relations égales et, si possible, supérieures. Le solliciteur affiche ainsi aux yeux de l'opinion, ses ambitions, la place qu'il occupe dans la société, les protections qu'il recherche et qui sont susceptibles d'assurer son rang. Une autre règle consiste à associer un parrain et une marraine de rang social identique ou proche.

François Jacob et Thérèse Leroux ont eu quatre enfants. Le 9 juillet 1705, au baptême de Marthe-Elizabeth, le parrain est Messire Paul Cassard seigneur de la Frusière, Conseiller du Roi, Maître ordinaire de sa Chambre des Comptes de Bretagne. Obtenir la noblesse par une charge à la Chambre des Comptes, c'est l'ambition de beaucoup de bourgeois. C'est peut-être celle de François Jacob, modeste officier du Présidial. La marraine est Dame Marthe-Elizabeth de Renouard, la veuve de Haut et Puissant Seigneur le Comte de Morveaux seigneur de Gesvres. On donne à l'enfant le prénom de la marraine. Il est fort habile de la part de François Jacob, de se placer dès le début de sa carrière sous la protection de personnages aussi puissants : un membre de l'assemblée qu'il convoite et la veuve du seigneur du lieu aux relations influentes.

Le 4 mars 1706, au baptême de René Jacob, le parrain est le grand-père, M^e Nicolas Jacob, et la marraine D^{elle}. Anne Leroux, tante de l'enfant. On relève la présence de M^e Bouchaud représentant la famille de notaires et officiers seigneuriaux la plus ancienne de Treillières, et celle de M^e Cherbonneau le propriétaire de Fayau. François Jacob noue des relations hors de sa famille, mais dans son milieu professionnel et social.

Le 18 septembre 1707, au baptême de Marie-Marthe Jacob le parrain est M^e Richard marchand à Nantes, oncle du baptisé, et la marraine est la grand-mère paternelle. Le 2 juillet

1712, au baptême de Jean-François Jacob on va quérir les parrain et marraine dans la famille amie de Fayau, les Cherbonneau.

Enfin pour le baptême de son dernier enfant, Renée-Hyacinthe, le 9 septembre 1713, François Jacob a sollicité comme parrain Messire René Boux Seigneur de Saint Mars, Conseiller au Parlement de Bretagne. La marraine est Demoiselle Anne-Hyacinthe Comtesse de Rosmadec, soeur du futur seigneur de Gesvres. Dame Marthe-Elizabeth de Renouard est présente au baptême. Pour son dernier enfant, François Jacob va donc chercher protection très haut, dans la noblesse parlementaire. Hormis le seigneur de Gesvres, il est le seul dans la paroisse à pouvoir s'honorer de telles relations.

Ce bien protégé est aussi un protecteur sollicité. Il est parrain à 9 reprises, et sa femme 17 fois marraine. Les filleuls sont des enfants de paysans, de bourgeois et de riches villageois. Les laboureurs, fermiers de François Jacob, s'adressent naturellement à lui ou à sa femme ; mais il arrive que d'autres laboureurs les demandent pour «équilibrer» le choix d'un parrain ou d'une marraine d'importance. Ainsi quand Mathurin Brodu, fermier d'Ecuyer François Bariller seigneur du Saz en La Chapelle-sur-Erdre, sollicite la femme de son maître pour être marraine de sa fille, François Jacob assure la fonction de parrain. Un tel système de balance met notre bourgeois et sa femme en relation avec la noblesse et la bourgeoisie des environs, et avec le... curé. Choisi très souvent par les paysans en quête de parrain «à la hauteur», le recteur se trouve jumelé à toutes les catégories de la société de Treillières, sans qu'il y ait déshonneur pour quiconque.

La seconde catégorie de filleuls des Jacob, se recrute dans leur sphère habituelle de relations ; il s'agit des autres bourgeois de Treillières, importants comme Cherbonneau, ou modestes comme les petits officiers seigneuriaux : M^e. Bouchaud, M^e. Chesneau...

Enfin les Jacob sont sollicités par une catégorie de villageois très particulière : les aubergistes. Nous les retrouvons parrain, marraine, témoins, de l'aubergiste François Trégarot ou du cabaretier Simon Bourdin à plusieurs reprises, et en compagnie parfois très relevée. Les cabaretiers avaient-ils particulièrement besoin de la protection des hommes de loi du fait de leurs activités ?

Par sa profession et ses relations François Jacob est un homme considéré et utile. En 1707 il devient «*premier marguillier*» et participe dès lors aux assemblées du Général de la paroisse. Il meurt en 1724 à Treillières où il est inhumé le 19 septembre. Il avait environ 45 ans.

Son fils et unique héritier, René Jacob, lui succède. Il se marie le 5 avril 1728 à Chantenay avec Demoiselle Louise Witvoët fille d'un marchand d'origine hollandaise installé à La Fosse. René et Louise Jacob conservent le même comportement social que François Jacob, aussi bien comme solliciteurs que comme sollicités. Ils sont 14 fois parrain et marraine, et René Jacob devient marguillier de la paroisse en 1738. Cependant, ils partagent leur temps entre Treillières et leur maison de Nantes où naissent 7 de leurs 11 enfants. C'est dans cette maison, située près de la place Bretagne, qu'ils se retirent en 1751 après avoir vendu, pour 21 000 livres, tous leurs biens situés à Treillières au Sieur Jacques Blond maître boulanger rue de la Juiverie à Nantes.

La maison où vécurent à Treillières les familles Jacob et Blond nous est ainsi décrite en 1751

«... la principale maison bastie à pierre couverte d'ardoises consistant dans une salle basse cariée où il y a cheminée, un cabinet à costé, cuisine sur la gauche en entrant où il y a cheminée fourneaux et évier, chambres et grenier au dessus, celier joignant la cuisine, cour au derrière, pressoir avec ses ustenciles, boulangerie aussi joignant le dit pressoir, une écurie au haut de la cour, grenier au dessus, rateaux et mangeoires le tout couvert d'ardoises, jardin

au derrière de la dite cour renfermée de ses murs par deux bouts et de l'autre côté par sa haie...». Cette maison existe toujours.

B. de Renee Hyacinthe fille de M^{re} Jean-Baptiste Jacob pour
 René Boux
 Et de Demoiselle Therese de la Roche de la Roche et de la Roche
 d'ici Baptisée le dimanche 9 septembre 1713
 Les parrains Messieurs Jean Boux Seigneur de St Mars
 Comte de la Cour de Parlement de B^{re} de la Roche
 Messieurs Messieurs Louis de la Roche et de la Roche
 de Volonnez la religieuse Anne Hyacinthe de Rosmadec
 Boux de Renouard B. P. Perou
 Marie Pouponneau Jacob

9 septembre 1713 : en bas de l'acte de baptême du dernier enfant de François Jacob signent Anne Hyacinthe de Rosmadec, René Boux seigneur de Saint-Mars, Marthe Elizabeth de Renouard, Bonne-Pélagie Perou, Marie Pouponneau (épouse de M Charles Bouchaud), François Jacob, et le Recteur Pierre Amocé.

La famille Blond

«Honorable Homme» Jacques Blond ne vient habiter dans la maison décrite ci-dessus qu'en 1757. A l'inverse de ses prédécesseurs, il ne s'intègre pas dans la société de Treillières. Une seule fois il est sollicité comme parrain, en 1751, et le demandeur est son locataire, l'aubergiste François Cossard. En 1755 et 1756, il fait enclore et défricher par ses fermiers quelques cantons de landes ; cela ne peut que lui attirer l'antipathie de la communauté villageoise très attachée à ses communaux. Jacques Blond meurt à 81 ans, le 9 octobre 1788, dans sa maison du bourg. Sa sépulture eut lieu le lendemain en présence de ses métayers, Marc Bodin (du Bois Guitton), Pierre Prévanchère (du bourg) et du sacristain.

L'ancien boulanger devenu bourgeois bien loti légua ses biens à ses enfants : son fils Jacques, négociant à Nantes, marié à la fille d'un notaire de Saint-Domingue, reçut la terre du Tertre ; sa fille Gabrielle-Angélique d'abord mariée à un marchand épicier, puis à un médecin de Nantes, obtint le reste. Les biens situés à Treillières s'augmentèrent et se transmirent d'héritiers en héritiers jusqu'en 1881.

Ainsi, tout au long du 18^e siècle, deux familles bourgeoises issues, l'une des offices de judicature, et l'autre du commerce, utilisèrent les mêmes biens pour assurer leur fortune et leur considération sociale. Mais l'une sut s'intégrer au jeu social treilliérais, comme relais dans les réseaux de clientèle qui vont de la haute noblesse aux simples villageois, alors que l'autre, déjà pénétrée de l'individualisme bourgeois qui triomphera au 19^e siècle, se coupa de la société traditionnelle, et chercha avant tout à tirer le maximum de ses terres.

La famille Cherbonneau

C'est en 1700, que Honorable Homme Louis Cherbonneau prend possession du domaine de Fayau. Issu de la bourgeoisie commerçante, il vient d'épouser à 48 ans et dans la plus stricte intimité, en la chapelle des Dons, une veuve âgée de 63 ans. Celle-ci meurt le 8 septembre 1707, permettant à Louis Cherbonneau de se remarier l'année suivante avec une jeune fille de 19 ans, Gabrielle Rivalant, fille de commerçants nantais. De ce second mariage 9 enfants naquirent à Fayau et qui furent tous baptisés à Treillières.

Le choix des parrains révèle des ambitions très limitées : en 1708, pour son premier enfant Louis Cherbonneau sollicite un Commis audiençier au greffe des Régaires de Nantes (la juridiction épiscopale) ; en 1727, c'est René Jacob qui est choisi comme parrain du dernier enfant. Entre temps on a obtenu le parrainage de marchands de Nantes, parfois importants comme François Drouin, sans oublier le voisin de la Louinière, Noble Homme Joseph Dubois. Celui-ci lui rendra la politesse en le demandant comme parrain de sa fille lors d'un baptême où furent présents René Jacob et M^c Bouchaud.

Louis Cherbonneau et sa femme sont parrain-marraine à plusieurs reprises, mais, hormis le cas précédent, il ne s'agit que d'enfants de leurs fermiers.

Louis Cherbonneau mourut le 18 avril 1732, et sa femme l'année suivante. La propriété de Fayau fut alors quelque peu délaissée, les enfants s'étant retirés chez l'une de leurs tantes à Nantes. A partir de 1750, le domaine est repris par Elizabeth «*rentière et célibataire*», et Anne Cherbonneau. Cette dernière épouse, en 1772, à l'âge de 46 ans, Noble Homme Pierre Besnard sieur du Bois-Renier, ancien Préposé de l'Ecole Royale Militaire, originaire du diocèse de Rouen. Les occupants de Fayau reprennent alors leur rôle de notables et sont très souvent sollicités. On les retrouve parrain, marraine, témoins, de «leurs» paysans en compagnie du voisin de la Louinière. Lorsqu'ils sortent du cercle de leurs habitués, c'est pour honorer un fils de paysan devenu notaire et officier seigneurial : Alexandre Renaud.

En 1788, les Demoiselles Cherbonneau vendent Fayau à Julien Antoine Le Lardic de la Ganry pour 29 700 livres. Une propriété bourgeoise passe à la noblesse ; une autre propriété bourgeoise avait connu le même sort un peu plus tôt, la Louinière.

La famille du Boys

Au Moyen-âge la « terre noble » de La Louinière dépendait de la seigneurie de Treillières. En 1428 le propriétaire en est Jean Guyère. A la fin du 16^e siècle c'est la famille Jarnigan qui la possède. Le mariage de Perrine Jarnigan avec Julien de La Haye, vers 1545, la fait passer dans cette famille de marchands installés à Nantes rue des Halles. En 1629, a lieu le partage des biens de Jean de La Haye, fils de Julien. Riche marchand installé à La Fosse de Nantes il laisse à ses héritiers, outre une entreprise commerciale florissante, des rentes, des biens immobiliers et fonciers situés à Nantes, à Saint-Sébastien et à Treillières. Sur cette paroisse il possédait des terres (à Gesvres, La Ménardais, La Gréhandière, Ortai...) et surtout le : « *lieu de la Louynière tant en logis, pressoir, téterie, terres labourables, prés, pastures, landes et boys de haute fustaie, taillis, garennes et communs...* » (Acte notarial du 29 janvier 1629).

C'est sa fille Marguerite, épouse de Pierre Gérard, un marchand de Nantes, qui hérite de la Louinière. A quatre reprises elle est sollicitée pour être marraine. Sentant sa fin proche, le 12 avril 1642 elle fait son testament et demande que les biens qu'elle possède à Treillières « *retournent particulièrement en l'estoc paternel...* ». Devenu veuf, son mari Pierre Gérard échange, le 18 août 1643, la Louinière contre argent avec son beau-frère Georges de La Haye. Celui-ci, perpétue l'activité commerciale familiale. Installé à la Fosse (le port de Nantes) il entretient des relations avec la Hollande et l'un de ses fils s'installe aux « isles d'Amérique » (Saint-Domingue). Les terres qu'il possède à Treillières lui sont un revenu complémentaire et lui permettent d'arborer en société le titre de Sieur de la Louinière. Mais, outre la perception d'une partie des dîmes de la paroisse pour l'évêque, on ne le voit jamais se mêler à la vie de la communauté villageoise. Ce bourgeois gentilhomme a une nombreuse descendance (16 enfants en deux mariages). Lors de son décès, en 1665, les 24 000 livres auquel se monte son héritage sont partagés en 14 lots. La Louinière échoit à trois de ses filles. L'une d'elle, Madeleine épouse, le 21 août 1674, noble homme Etienne du Boys, le sieur de Fayau devenu veuf. Celui-ci, quatre ans plus tard vend la propriété de Fayau pour s'installer avec sa nouvelle épouse à la Louinière dont l'histoire s'écrit désormais avec la famille du Boys.

En passant des de La Haye aux du Boys, nous quittons la bourgeoisie marchande entichée de notabilité aristocratique pour la petite noblesse acquise de fraîche date, par l'achat d'offices royaux, et encore mal assurée. Le grand-père d'Etienne, François du Boys, était né le 7 février 1564 à Nantes où il demeurait rue de Briord. D'abord collecteur des finances du duché de Rais, il avait acheté ensuite, pour 5 000 livres, l'office de collecteur des finances de Bretagne ; office qu'il avait revendu pour acheter (6 024 livres) celui de conseiller du roi, receveur général des décimes des diocèses de Vannes et de Saint-Malo. Cette charge avait l'avantage d'anoblir son propriétaire. Sage précaution, car la noblesse de François du Boys était contestée devant les tribunaux par un certain sieur Lebaz. Après de longues recherches à Marseille et Lyon, le tribunal estima que la famille du Boys était noble depuis 1540. Outre son domicile rue de Briord, François du Boys possédait des biens à Saint-Sébastien. Mais un noble se doit d'avoir un manoir à la campagne, aussi, le 26 janvier 1624 achète-t-il à escuyer Gilles Lebel la propriété de Fayau en Treillières. Marié à deux reprises et père de 12 enfants il aime à résider à Fayau mais n'apprécie pas que les villageois passent dans la cour et le jardin de son domaine pour aller au bourg aussi leur intente-t-il procès. A sa mort, le 9 octobre 1640, son corps est transporté de Treillières à Nantes pour être inhumé dans un enfeu situé dans la chapelle de Saint-Martin, en l'église des Cordeliers, qu'il avait acheté avec sa seconde épouse en 1631.

Son fils Barthélémy hérite de Fayau, où il ne vient guère, tandis que les autres enfants reçoivent des propriétés situées à Thouaré ou aux Antilles. Etienne, le fils de Barthélémy se marie une première fois avec une aristocrate, Isabelle Bonfils, la sœur de la seconde épouse de son père. Au décès de celle-ci, il épouse sa voisine de la Louinière, Madeleine de La Haye, comme on l'a vu plus haut. Les époux ont pour témoin de leur mariage le plus haut personnage de la paroisse, le seigneur de Treillières : César de Renouard. En se mettant sous la protection du seigneur de Treillières, noble puissant et considéré, ils revendiquent un rang élevé dans la société paroissiale où ils décident de s'investir. Ils rachètent les parts détenues par les sœurs de Madeleine dans la Louinière et en deviennent entièrement propriétaires en 1685. La population les sollicite souvent pour être parrain et marraine. Preuve de leur attachement à la paroisse, à la différence de leurs aînés, ils sont inhumés dans l'église locale.

Leur fils, Noble Homme Joseph Duboys a quatre enfants, tous nés à Treillières, dont les parrains et les marraines s'échelonnent depuis un Procureur au Présidial, ancien Conseiller échevin et sous-maire de la ville de Nantes, jusqu'à Louis Cherbonneau, en passant par quelques marchands. Joseph Duboys meurt à la Louinière le 19 décembre 1719.

Sa fille, Louise, née le 5 avril 1712 à Treillières, héritière de la Louinière, épouse à Nantes, le 16 février 1733 Messire Ecuyer François Lenfant Dieu seigneur de la Meslinière, fils d'un Conseiller du Roy et auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne. La jeune femme, issue de cette petite noblesse qui sent encore la boutique et le grimoire, réussit une belle ascension sociale. Hélas, Messire Lenfant Dieu décède à la Louinière le 7 février 1738, sans enfant. Qu'à cela ne tienne ! Louise Duboys, retirée à Couëron, rencontre et épouse, le 18 septembre 1741, un jeune officier (24 ans) au Régiment de Brancas, alors en quartier à Couëron, Messire Ecuyer Gabriel Du Noir Chevalier Seigneur de Fournerat.

Gentilhomme campagnard et physiocrate

Originaire du diocèse de Lyon, Gabriel Du Noir mène la vie désargentée des cadets promis aux carrières militaires tandis que l'aîné gère le patrimoine familial. Son mariage avec Louise Duboys lui permet de redorer son blason et de mener la vie d'un gentilhomme campagnard. Ils eurent quatre enfants. Les trois derniers furent baptisés à Treillières. C'est pour nous l'occasion de lire les signatures de : Ecuyer Jean Angevin, sieur de la Maillardière, Conseiller Secrétaire du Roy, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne ; Ecuyer René-

Joseph Leroyer, Chevalier seigneur de la Poignardière, propriétaire des terres du Verger situées près de la Louinière, et qui sera une relation régulière des Du Noir.

Les époux Du Noir sont sollicités une trentaine de fois pour des baptêmes et mariages ; ils s'y prêtent de bonne grâce. Les solliciteurs sont leurs fermiers ou les fermiers de leurs amis et voisins nobles : Leroyer de la Poignardière ; Bariller du Saz. Gabriel Du Noir semble apprécier son rôle de gentilhomme campagnard. En 1746 il devient marguillier de la paroisse et participe dès lors très activement (trop parfois) à la vie de la communauté villageoise. Cependant son cercle de relations est moins large que celui de Jacob. Même s'il rencontre, lors de baptêmes ou mariages, la veuve de René Jacob ou une Demoiselle Cherbonneau, les relations avec la bourgeoisie ne sont plus aussi serrées que du temps de son beau-père Joseph Du Boys. Il est noble et choisit ses amis dans la noblesse, à de rares exceptions près comme la famille Renaud. Mais sa modeste extraction nobiliaire ne lui permet pas de fréquenter le «*Haut et Puissant seigneur de Gesvres*» qui l'ignore superbement.

Gabriel Du Noir meurt à Nantes, paroisse Saint-Similien, le 25 novembre 1774. Son fils, Messire Gabriel Jean Du Noir, lui succède à la Louinière et perpétue avec le «voisinage» et ses fermiers, les relations entretenues par son père. En 1786 il devient à son tour marguillier de la paroisse. Il ne se maria qu'à l'âge de 58 ans, le 28 mai 1803 à Nantes, avec une «rentière» de 36 ans, Claire-Henriette de Rorthays. Il mourut cinq ans plus tard.



L'ancien manoir de la Louinière logis de la famille Du Noir de Fournerat.

Après la construction d'un nouveau château au début du 19^e siècle, il devient le logement des métayers.

Le comportement des Du Noir, père et fils, tranche sur celui des autres nobles de Treillières : les propriétaires successifs du château de Gesvres. Autant les Du Noir s'intéressent et participent à la communauté villageoise, autant les seigneurs de Gesvres s'en détachent. Au 18^e siècle, ni le Comte de Morveaux, ni le Marquis de Rosmadec, ni Messire de Talhouët, ne participent à des baptêmes, mariages, sépultures.

Pourtant au siècle précédent, les seigneurs de Gesvres ne dédaignaient pas de parrainer l'un de leurs fermiers. Plus présents à Treillières que leurs successeurs, ils connaissaient mieux leurs «vassaux». La fille de Messire César de Renouard, Marthe-Elizabeth, épouse du Comte de Morveaux, suivant l'exemple paternel, parraina quelques Treilliérains avant son mariage et après la mort de son mari. Elle fonda même, le 10 février 1725, au profit des pauvres de la paroisse, une rente annuelle de 80 livres. Elle appartenait encore à cette catégorie de nobles qui estimaient que le seigneur avait des droits et des *devoirs*.

Après elle, les seigneurs de Gesvres ne résident plus que très rarement à Treillières. Ils se déchargent de la gestion du domaine et de la seigneurie sur un régisseur. La protection des populations ne leur incombe plus. Quand, influencés par les idées physiocratiques, ils font un timide «retour à la terre», c'est pour entreprendre la lutte contre «l'opprobre des jachères» et des landes. Ils veulent partager les biens communaux, dont ils prétendent qu'une partie leur revient, ils veulent remembrer et clore. La masse des paysans attachée à ses communs, seule garantie contre la misère pour beaucoup, s'oppose alors à eux, parfois avec violence comme nous le verrons plus loin.

Au 18^e siècle, le seigneur de Gesvres ne joue plus aucun rôle protecteur et se comporte comme un propriétaire âpre au gain. C'est significatif de la fin d'un système de valeurs.

Les notaires en sabots

A côté de ces grandes familles bourgeoises ou nobles d'origine urbaine, à la fortune constituée dans les offices ou le commerce et matérialisée par des châteaux, manoirs, métairies... il existe une petite bourgeoisie d'origine treilliéraine à la fortune modeste. Elle s'est formée et elle prospère grâce aux charges seigneuriales, car le seigneur de Gesvres ayant «*haute, moyenne et basse justice... il a le droit de créer officiers comme sénéchal (juge), notaire, procureur et sergent...*».

Ces petits offices se révèlent comme d'excellents moyens d'ascension sociale pour les paysans riches. On procure quelques études de droit au fils aîné, puis on lui achète une charge de notaire seigneurial qu'il ne tardera pas à cumuler avec un office de greffier, procureur fiscal ou sénéchal. C'est ainsi que les Hinet, Chesneau, Renaud, Bouchaud... ont quitté la paysannerie pour la bourgeoisie des «petits maîtres».

Barthélémy Beauvillain n'était pas originaire de Treillières, il venait du diocèse de Poitiers, mais il épouse, le 22 février 1648 à Nantes, Lucrèce Bouchaud née en 1621 dans une famille qui prospère à Treillières depuis déjà très longtemps dans les fonctions d'officiers seigneuriaux et de notaires. Les nouveaux beaux-frères de Barthélémy Beauvillain possèdent les manoirs et métairies de la Rivière, des Fosses, du Lin. Son épouse lui apporte le manoir et la métairie de la Gîte. Le couple s'installe d'abord à la Ménardais. Barthélémy Beauvillain remplit les fonctions de greffier et de sergent de la seigneurie de Gesvres et lève la dîme pour l'évêque de Nantes sur la paroisse de Treillières. Il occupe aussi la fonction de sergent sur deux autres seigneuries des environs ; offices qu'il vend en 1655 et 1656 ce qui lui rapporte 1700 livres.

Après le décès de son épouse (1663) qui lui avait donné 7 enfants, il se remarie avec «*Honorable femme Anne Brisson, veuve de Jean Viau, cordonnier, de la paroisse de Notre-Dame de Nantes*». Le mariage est béni en la chapelle de Gesvres en présence de Messire César de Renouard le seigneur de Treillières et du beau-frère de celui-ci «*escuier Cesar Poullain sieur de la Houssaye*» ainsi que de plusieurs officiers de justice. Bien intégré dans la bonne société de Treillières et bénéficiant de la protection du seigneur du lieu, il obtient de celui-ci, en mars 1675, un poste de confiance très rémunérateur, l'office de procureur fiscal de la juridiction de Treillières qu'il cumule avec celui de greffier. Si le greffier est le secrétaire et

l'archiviste de la justice seigneuriale, le procureur fiscal est chargé de la perception des droits seigneuriaux sur l'étendue de la paroisse et, par extension, joue le rôle de régisseur du domaine appartenant au propriétaire de Gesvres. Il fait aussi parfois office de juge, quand la seigneurie est dépourvue de sénéchal.

Barthélémy Beauvillain pour remplir ces fonctions peut disposer au château de Gesvres d'une chambre appelée « le dortoir » et d'une autre qui la jouxte. En échange, il doit verser 1 000 livres par an à César de Renouard et « *Sera obligé de faire blanchir le linge pour la servitude du Seigneur et de sa maison de Gesvres* ».

Barthélémy Beauvillain n'oublia pas de s'enrichir, ce qui lui permit de revendre pour, 600 livres, son office de greffier de la seigneurie, mais préféra aller habiter à Nantes, rue de Verdun d'abord, puis rue Garde-Dieu. Il revenait à Treillières pour remplir ses fonctions seigneuriales et gérer sa métairie de la Gîte comme on peut en juger par les actes notariés. Le va et vient entre Nantes et Treillières nuisit à la bonne entente du couple qu'il formait avec sa seconde épouse. En mai 1683, celle-ci obtint la séparation de leurs biens. Barthélémy Beauvillain se replia alors sur Treillières où il trouva consolation auprès de sa servante, Anne Bernard. En 1685 celle-ci accoucha d'une petite Perrine que Beauvillain reconnût. Il mourut quelque temps après et ses biens sur Treillières tombèrent en héritage aux enfants qu'il avait eus avec Lucrèce Bouchaud.

De 1550 à 1840, la famille Bouchaud s'est perpétuée dans les fonctions d'officiers seigneuriaux puis de notaires, dans la même demeure, à Treillières. En 1700, c'est M^e Charles Bouchaud qui est notaire et greffier des juridictions de Treillières et de La Chapelle sur Erdre. Il épouse en 1708 une fille de notaire, qui se remariera une fois devenue veuve, avec un... notaire. Maître Charles choisit comme parrain de ses enfants un avocat à la Cour pour son aîné ; un ancien juge en chef des marchands et échevins de la ville de Nantes, pour son dernier. François Jacob est de ses relations. Il parraine indifféremment les enfants de ses collègues notaires ou les enfants des villageois.

Il serait fastidieux d'énumérer les relations de tous les Maîtres Bouchaud ayant officié à Treillières au 18^e siècle. Globalement elles s'établissent comme celles de M^e Charles à cette nuance près que, si certains acceptent de participer à la vie communautaire par le biais de l'assemblée du Général de la paroisse, d'autres se tiennent à l'écart.

Tous les enfants Bouchaud ont un office à Treillières ou ailleurs. Certains réussissent une ascension sociale en achetant des charges de juridictions supérieures : Régaires (Evêché), Présidial, et même l'anoblissante Chambre des Comptes.



Maison de la Cour du Bourg construite en 1595 à l'emplacement du premier château de Treillières. La famille Bouchaud y résida pendant trois siècles (photo 1986)

Toutes les familles d'officiers seigneuriaux n'ont pas eu la même réussite. Des enfants de M^e. Chesneau ou de M^e Hinet, seuls les aînés héritent de la charge paternelle ; les cadets restent paysans. Il semble même que certains «petits maîtres» cumulent l'exploitation de leurs terres avec leur office seigneurial. Le champ relationnel de ces «notaires en sabots» se borne aux collègues et aux villageois aisés à qui ils marient leurs enfants, sans oublier bien sûr leur participation aux assemblées du Général de la paroisse.

Malgré leur modestie, ces petits bourgeois ont une influence réelle sur la masse villageoise. Vivant en osmose avec elle, ils la connaissent et la comprennent mieux que les bourgeois plus huppés d'origine urbaine, quelque soit les efforts de ceux-ci. Mais leur position est ambiguë : d'origine paysanne, et liés au monde paysan dont ils démêlent les affaires au tribunal, ils sont aussi les hommes (de loi) du seigneur. Qui l'emporte du paysan ou de l'officier lorsqu'ils jugent ou qu'ils interviennent à l'assemblée paroissiale ?

Les petits maîtres

Les documents fiscaux révèlent que certains villageois ont une richesse égale et parfois même supérieure à celle de quelques bourgeois. C'est le cas par exemple de Vincent, le Maître de Poste. La fortune de ces riches villageois leur permet-elle d'élargir le cercle de leurs relations au-delà de leur catégorie professionnelle et du groupe des villageois ?

Jean Vincent, Maître de Poste et aubergiste à Gesvres, homme riche et considéré, choisit les parrains et marraines de ses 17 enfants dans le milieu des maîtres de Poste et dans sa famille. Presque tous les mariages ont lieu avec des fils ou filles d'aubergistes et maîtres de Poste. Par deux fois seulement, nous avons surpris à l'un de ces mariages la présence de Gabriel Du Noir et d'Anne Cherbonneau. Alexandre Vincent, fils de Jean, marguillier de la paroisse en 1784 et maire de la commune en 1791, agira de même. Un cercle de relations aussi étroit n'a d'égal, parmi les villageois aisés, que celui des meuniers chez qui on ne pénètre qu'en «montrant patte blanche».

A l'inverse, les aubergistes du bourg de Treillières ne se lassent pas de quémander la considération des notables. Maître Julien Trégarot sollicite et obtient comme parrain ou marraine de ses enfants : Dame Elizabeth de Renouard veuve du comte de Morveaux ; Messire François de Besné, Chevalier Seigneur de la Haye, et tous les bourgeois de Treillières, de François Jacob à M^e Bouchaud. Lors des mariages, pour obtenir des témoins, il frappe aux mêmes portes. Les têtes ont parfois changé, mais pas le rang : René Jacob remplace son père, et Ecuyer François Le Moyne joue le rôle du noble.

Les autres aubergistes, Simon Bourdin, Pierre Cheminant, ont moins de succès auprès de la noblesse, mais la bourgeoisie leur est toujours favorable. Les aubergistes, hommes de relations, mais également très liés entre eux, parrainent de nombreux enfants de villageois aisés et participent à la vie communautaire par le biais du Général. Ils semblent cependant désireux de se démarquer du reste de la population villageoise par la recherche de protections gratifiantes et utiles.

Les protecteurs des paysans dépassent rarement le rang des notaires, sauf quand le propriétaire noble ou bourgeois condescend à parrainer l'enfant de ses fermiers. Cependant lorsqu'une famille de riches paysans ambitionne pour l'un de ses fils une ascension sociale par la voie des offices seigneuriaux, elle recherche la protection d'un personnage.

Ainsi Pierre Renaud, riche laboureur, frère du curé de Treillières Denis Renaud, se met sous la protection de Gabriel Du Noir avec qui il assure, en 1746, le rôle de marguillier de la paroisse. La famille Du Noir, homme, femme, enfants, sera sollicitée régulièrement pour le parrainage des enfants Renaud et, quand Alexandre Renaud, le fils de Pierre, se marie le 28 avril 1766, sont présents à la cérémonie : Gabriel Du Noir, sa femme, et deux de leurs filles.

Quelque temps après, Alexandre achète une charge de notaire, qu'il cumulera bientôt avec celles de procureur et greffier de différentes juridictions : Régaires, Gesvres, la Gascherie. Cette réussite sociale va de pair avec une réussite économique manifestée par l'achat de terres d'une valeur de 3740 livres. La mort met un point final à l'ascension sociale d'Alexandre Renaud le 22 août 1786. Il avait 38 ans.

Un tel exemple d'ascension sociale est unique parmi les paysans de Treillières au 18^e siècle. Généralement les villageois, même fortunés, savent rester à leur place : la dernière.

alexandre Renaud, fils de pierre et de Jeanne Thomaré, et perrine Guichard, fille mineure de Jean Guichard et de perrine hinet, decretées de justice par la cour du parlement, signé au delivré Le piquet, le vingt deux de ce mois, et notifié le vingt cinq pas Lussou; les deux âgés de dix huit ans et de cette paroisse; après les fiançailles et la publication d'un ban canoniquement faite sans opposition, sur la dispense des deuz autres accordés pas monsieur de hexec, vicairre general, le vingt six du courant; ont recus la benediction nuptiale le vingt huit avril, mil sept cent soixante six a midi moins quelques minutes; en presence du suodit pierre Renaud, pere de L'epoux, de claudes Lendron tutours de L'epouse, de Laurent collineau, michel Durand, claudes gautier, marie niglet et vincent potay, qui ne signent de ce interpellés, a l'exception du marié et des souffignés.

alexandre Renaud
Louise dunoir
marie dunoir

D. Renaud, Br
D. Renaud, Br

28 avril 1766 : au mariage de Alexandre RENAUD, toute la famille Du Noir est présente et signe

Du sillon au château, la société de Treillières apparaît comme un ensemble hiérarchisé, parcouru par des réseaux verticaux de clientèle et horizontaux de parentèle.

La base de la pyramide est constituée par la masse des paysans. Ses conditions de vie sont difficiles. Les charges diverses (impôts, loyers, corvées...) pesant sur elle, imposent la misère à une partie de ses membres chaque fois que la récolte est mauvaise. La hausse du loyer de la terre et la hausse du prix des céréales profitent aux propriétaires bourgeois ou nobles et aux riches paysans, alors qu'elles contribuent à l'appauvrissement du plus grand nombre.

Ces divers éléments introduisent une différenciation souple parmi les villageois. Celle-ci peut-elle briser l'homogénéité du groupe au moment où celui-ci est menacé dans ses intérêts vitaux par l'accaparement de terres effectué régulièrement (achat) ou abusivement (défrichements de landes et communs), par la noblesse et la bourgeoisie ?

Apparemment le groupe villageois semble assez uni, tant par les conditions de travail que par son réseau de relations. Mais des éléments centrifuges apparaissent. Dans la lutte pour la terre quelques riches villageois s'imposent comme gros acheteurs au détriment des moins favorisés. Quelques composantes du groupe essaient de se différencier en se rapprochant des dominants, c'est le cas des aubergistes, ou de quitter le groupe pour rejoindre la petite bourgeoisie.

Ces différences et divergences au sein des villageois seront-elles porteuses de division, d'animosité ? Saura-t-on les gommer ?

Juste au-dessus de la masse villageoise, la petite bourgeoisie des officiers de justice joue un rôle ambigu. Liée au monde rural par de profondes racines, mais travaillant au service du seigneur propriétaire, vivant continuellement parmi les villageois, mais étant plus ou moins frottée de culture urbaine par sa formation et ses contacts avec la ville et la magistrature, elle hésite entre dominants et dominés, entre riches bourgeois et villageois.

La riche bourgeoisie hésite aussi entre deux attitudes bourgeois-gentilhomme ou bourgeois-homme d'affaires. François Jacob, puis son fils René, entrent parfaitement dans le jeu de la société traditionnelle. Ils cherchent à se glisser dans la noblesse et, en attendant, vivent «noblement», sans travailler, et s'octroient quelques attributs de la noblesse : la particule (du Tertre), et la fonction protectrice. Leurs amis bourgeois, Cherbonneau, Duboys, agissent de même et Demoiselle Louise Duboys réussit même un mariage noble.

Jacques Blond appartient à une autre espèce. Son idéal social ce n'est pas le gentilhomme, mais le chef d'entreprise qui entretient avec les autres hommes des rapports utilitaires et économiques. Il n'a que faire de particule et de clientèle. Il est avant tout sensible au gain et au rendement, et il participe au mouvement de défrichement des landes et communs. Il témoigne de cet individualisme qui progresse tout au long du 18^e siècle aux dépens des anciens sentiments communautaires qui établissaient des liens d'homme à homme.

Les propriétaires successifs du château de Gesvres, même si leur fortune, leurs origines, les situent à un tout autre niveau que Jacques Blond, sont sensibles comme lui à cet éveil de l'individualisme. Ils ont abandonné le modèle du seigneur tutélaire auquel furent sensibles les seigneurs de Treillières au 17^e siècle, et qu'incarne encore au début du 18^e Dame Marthe-Elizabeth de Renouard.

Le seul à s'essayer à ce rôle est le châtelain de la Louinière, Ecuier Gabriel Du Noir, mais, par son style gentilhomme-bourgeois, il est plus proche du bourgeois-gentilhomme Jacob que de ses voisins de Gesvres dont il partage pourtant le même Ordre.

Changement d'idéal social, dépassement de la notion d'Ordre, accentuation des inégalités, sont autant de signes de la transformation de la société treilliéraine dont nous avons esquissé les grands traits et perçu quelques hésitations.

Bien des interrogations et des zones d'ombre subsistent cependant.

Sources

Rôles de la Capitation.

1718 : A.D.L.A. B 3501.

1741 : A.D.L.A. B 3511.

1788 : A.D.L.A. B 3532.

Rôle du Vingtième de 1789 A.D.L.A. B 3788.

A.M.T. : Etat Civil.

A.D.L.A. : Archives Départementales de Loire-Atlantique.

A.M.T. : Archives Municipales de Treillières.